

Le petit Journ'eau

Effectifs

Notre Collectif compte, à ce jour, 312 personnes et quatre associations inscrites réparties sur vingt-six communes. Nous disposons de 114 adresses de messagerie.

Village de l'Eau



La salle du CCO de Villeurbanne en pleine animation et, en médaillon, l'équipe du Collectif sur le stand.

Samedi 1er février 2020, le Village de l'eau a vécu sa seconde édition au CCO (Centre Culturel Œcuménique) de Villeurbanne sous l'égide de la coordination Eau Bien Commun Auvergne-Rhône-Alpes. Vingt-cinq associations et collectifs s'étaient levés tôt pour s'installer et être prêts pour l'ouverture au public à 9h30.

Quatre tables rondes étaient organisées sur les thèmes de la **Révolution climatique** (prendre en main l'Eau, le Climat et la Biodiversité), de la **Révolution citoyenne** (la participation au cœur d'un service public de l'Eau, du Climat et de la Biodiversité), du **Climat n'attend pas** (changer l'agriculture, changer la ville) et, pour terminer, une **Audition publique** Eau, Climat et Biodiversité des candidats à l'élection métropolitaine du Grand Lyon par des experts citoyens de l'Eau, du Climat et de la Biodiversité.

Par ailleurs, six ateliers participatifs étaient programmés sur l'ensemble de la journée avec, pour sujets, **Eau et Agroécologie** (agriculture bio et agroécologie, quels avantages face au conventionnel ?), **Tarification** (savoir lire sa facture d'eau), **Eau, Biodiversité et Santé** (l'impact du nucléaire et des phytosanitaires), **Outils participatifs pour une gestion concertée de l'eau**, **Les nouveaux principes d'assainissement et de gestion des milieux** et, enfin, **L'eau dans les Alpes** (la montagne est le château d'eau de notre planète).

Dans le même temps, des animations étaient organisées (bar à eau, atelier sur la qualité de l'eau, dessin d'étiquette parents/enfants, diffusion de vidéos, animation participative pour des pratiques plus économes en eau, exposition sur la problématique de l'embouteillage à Divonne, animation d'une fresque et exposition sur le retour en régie publique en Pays de Gex).

En fin de journée, la projection du film "Dobra Voda - Les fleurs du futur" a été suivie d'un débat et un concert sur le thème de l'Eau et du Climat est venu clôturer ce second Village de l'Eau.

Même si elle n'a pas fait l'objet d'une affluence record, cette manifestation a été l'occasion, pour les membres du collectif, de rencontrer et d'établir des contacts avec les représentants d'autres groupes de défense de l'Eau et de préparer, avec la coordination Eau Bien Commun, la soirée ciné-échanges du 27 février à Monsols.

Soirée ciné-échanges



Les intervenants et l'une des animatrices de la soirée ciné-échanges à Monsols.

Le jeudi 27 février à 18h, salle Fontalet, les Amis de la Nature du Haut-Beaujolais, le centre social VHB et le Collectif Touche pas mon eau avaient donné rendez-vous aux habitants de Monsols et des villages environnants pour une soirée d'échanges sur le thème de l'eau ou "Pourquoi et comment garder nos eaux de source ?". Environ soixante-dix personnes ont ainsi pu assister à la projection du film de Valérie Valette "Les fleurs du futur - Dobra Voda" qui a été applaudi, signe de qualité et de satisfaction, et après lequel cinq intervenants qui avaient répondu à l'invitation des organisateurs se sont appliqués à répondre, pendant plus d'une heure, aux questions posées par le public présent.

M. Courbière de la société Suez, M. Fossat de la coordination Eau Bien Commun, M. Martin président du SIVU, M. Michaud représentant la CCSB et M. Morel, directeur technique du SIEVA ont ainsi pu éclairer l'auditoire sur les questions qu'il se pose quant à la pérennité des sources de nos villages et à la tarification de l'eau potable. Les questions, tout autant que les réponses, ont été de bonne facture et chacun s'est montré très respectueux des avis émis. C'est donc dans une ambiance très détendue que les échanges ont pu se poursuivre avec en main le verre de l'amitié, certains visiteurs ayant profité du bar à eau qui proposait la dégustation d'eaux de source et d'eau de Villefranche.

L'eau dans la Communauté de Communes Saône-Beaujolais

L'eau est un bien commun : elle n'appartient à personne car elle est indispensable à tout le monde. Chacun d'entre nous doit pouvoir y accéder à un coût raisonnable. Pourtant, au sein d'une même communauté de communes, les coûts peuvent être très différents d'une commune à l'autre.

Coûts globaux (TTC) dans différentes communes de la CCSB pour 100m³ consommés en 2019 :

Saint Bonnet (régie)	Les Ardillats	St Didier s/Beaujeu	Beaujeu	Régnié-Durette	Aigueperse	Saint Igny de Vers	Monsols
2,53 €	4,37 €	4,40 €	4,47 €	4,47 €	6,04 €	6,04 €	6,28 €

Nous sommes en présence d'un système pervers : plus l'abonnement est élevé, plus il faut consommer pour atténuer son coût. À l'inverse, si on économise l'eau, l'exploitant augmente le tarif pour maintenir son niveau de revenus.

L'eau, comme l'air, est un élément naturel indispensable à la vie. Trois jours sans boire et nous sommes morts. Ce n'est même pas que l'eau n'est pas une marchandise comme les autres : l'eau n'est pas et ne peut pas être une marchandise !

L'eau est un bien public qui doit être géré par le Public : le transfert de compétences vers les communautés de communes est une opportunité à saisir pour mettre en place une régie publique de l'eau.

La régie publique de l'eau

En France, toute autorité organisatrice (commune, communauté de communes, ...) a la responsabilité d'organiser le service de l'eau, de le contrôler, d'en répondre devant les citoyens. Ce sont donc les élus qui choisissent le mode de gestion du service et ce choix est d'abord politique. Le regard posé par les citoyens sur le mode de gestion est de plus en plus fort. Voici les bonnes raisons d'opter pour la gestion publique ou de la conserver :

- La régie publique permet aux élus d'être "aux commandes". Une Délégation de Service Publique (DSP) ne le permet pas, quand bien même les élus le souhaiteraient fortement, puisqu'ils sont exclus des actes de gestion du délégataire. Par contre, la DSP leur laisse toutes leurs responsabilités et les prive d'informations pertinentes, rendant d'autant plus difficile l'exercice de leurs responsabilités,
- La régie n'a pas d'actionnaires à rémunérer... puisqu'il n'y a pas d'actionnaire. La DSP se devant de bien rémunérer ses actionnaires, un délégataire n'a aucun intérêt à faire baisser le "prix de l'eau",
- La DSP ne permet pas aux usagers d'être acteurs et présents. Or, ce sont eux qui payent la facture qui porte le logo du délégataire et qui occulte le rôle de l'autorité organisatrice,

- En régie, ce sont les élus qui décident annuellement du prix du service et non une formule de révision contractuelle, souvent biaisée, qui fait que le prix d'accès au service augmente plus que l'inflation,
- En régie, les excédents du budget d'exploitation sont réinvestis, ce qui protège le patrimoine sur le long terme et en garantit le bénéfice aux générations futures,
- En régie, il n'y a pas de rémunération des services centraux comme dans les grands groupes, c'est autant de réinvesti dans le patrimoine,
- En régie, le personnel peut être détaché de la fonction publique mais aussi sous statut privé, ces deux approches permettant de disposer de salariés performants,
- La gestion publique n'est pas moins performante que la gestion privée, contrairement aux rumeurs et aux faux bruits : le prix de l'eau y est moins élevé car il n'y a pas à rémunérer les actionnaires, ni directement, ni indirectement via des prestations dont les prix sont gonflés,
- Toutefois, la vigilance s'impose car, dans le cadre de la réforme des collectivités locales, les collectivités de petite taille en gestion publique sont incitées à rejoindre des communautés de commune de plus grande taille dont la gestion de l'eau potable peut faire l'objet de délégations de service public à des prestataires privés.

Extraits du Guide de la gestion publique de l'eau - Les guides républicains - Bruno Leprince

Ça coule de source

L'opération Ça Coule de Source, lancée en 2018, qui avait fait l'objet d'une soirée de restitution à Monsols le 5 juillet 2019 (cf. *Le Petit Journ'eau n°1*), avait donné lieu à l'édition d'un livre que l'auteur, Jean-Yves Loude, avait mis gracieusement à la disposition des lecteurs du territoire. Ce livre peut être consulté à l'adresse :

<https://www.ccab.fr/wp-content/uploads/2019/10/ccab-dictionnaire-coule-de-source-1.pdf>.

Un grand merci à lui.

Relais

Nous avons toujours besoin d'aide pour diffuser notre message et collecter des signatures. Nous remercions d'avance tous ceux qui voudront bien contribuer à l'expansion de notre mouvement en faisant signer autour d'eux (famille, amis, collègues, ...) les coupons que nous leur avons fait parvenir avec le premier numéro du Petit Journ'eau. Nous les joignons de nouveau avec ce numéro. Nous devons être le plus nombreux possible pour être entendus.

Nous avons aussi besoin d'un contact dans chacune des communes (organisation de réunions, collecte et centralisation de signatures, transmission de factures d'eau, etc.). Si vous pouvez être celui ou celle-là, faites-le nous savoir par le biais de la messagerie. Le Collectif vous en remercie.

